



FICHE TECHNIQUE

COMPOSOL TAMISÉ BURY (0,4-0,3-0,1)

TYPE B (certifié BNQ)



N° DE PRODUIT : BUR217002, BUR217012

UTILISATION :

- Enrichir tout type de sol
- Améliorer la structure d'un sol sableux, loameux ou argileux

AVANTAGES :

- Apport de matière organique
- Augmente la rétention en eau du sol
- Apport de nutriments essentiels aux plantes et micro-organismes du sol
- Économique



COMPOSITION :

Compost (matières ligneuses, biosolides municipaux, boues agroalimentaires)

Analyse minimale garantie (base humide) :

- Azote total (N)	0,4 %
0,35 % d'azote insoluble dans l'eau	
- Acide phosphorique assimilable (P ₂ O ₅)	0,3 %
0,45 % d'acide phosphorique total	
- Potasse soluble (K ₂ O)	0,1 %
- Matière organique	20 %
- Humidité maximale	65 %

Autres caractéristiques physico-chimiques :

- pH.....6,5 – 8.0
- Rapport C/N.....15 - 25

Mode d'emploi :

Le compost doit être utilisé dans le cadre d'un programme complet de fertilisation lié à la fertilité du sol	Épaisseur (mm)	v ³ /1 000 pi ²	kg/ha	Éléments disponibles			
				N (kg/ha) réf. 1	P ₂ O ₅ (kg/ha) réf. 2	K ₂ O (kg/ha) réf. 3	
Dose maximale annuelle durant la saison de croissance (Guide de référence en fertilisation, CRAAQ 2003)	Entretien arbres et arbustes (feuilles persistantes-caduques)	1 - 1,5	0,1 - 0,2	6 186 - 10 310	7 - 11	30 - 50	10 - 17
	Implantation pelouse	6	0,7	35 053	38	170	57
	Entretien pelouse	2	0,3	14 434	16	70	24
Dose maximale annuelle (réf. 4)	7	0,8	41 064	45	199	67	
Référence							
1	Disponibilité ajustée avec le rapport C/N variant de 20 à 40% (Guide de référence en fertilisation, CRAAQ 2003)						
2	Disponibilité de 70%						
3	Disponibilité de 100%						
4	Application maximale afin de respecter les exigences pour les ajouts cumulatifs au sol des éléments traces (Circulaire à la profession T-4-93)						

AVIS – LE TAUX D'APPLICATION DOIT ÊTRE CONFORME AUX RÈGLEMENTS PROVINCIAUX OU TERRITORIAUX POUR L'APPLICATION D'ÉLÉMENTS FERTILISANTS OU D'ÉLÉMENTS TRACES SUR LES SOLS OU, EN L'ABSENCE DE TELS RÈGLEMENTS, L'UTILISATION DOIT ÊTRE CONFORME À LA LOI SUR LES ENGRAIS ET AU RÈGLEMENT SUR LES ENGRAIS.

Produit livré en VRAC: Le poids estimé du produit apparaît sur le billet de pesée remis par le transporteur au moment de la livraison du produit (26-01-16)